



LE PETIT BALADIN



SOMMAIRE

| | |
|-----------------------------|-------|
| Le mot du Maire | 2 |
| Nouvelles municipales | 3-7 |
| Hommage à JL Clédel | 8-9 |
| A l'école | 10 |
| Règlement du cimetière | 11 |
| Lacs & fontaines de Pomié | 12-15 |
| Le recensement INSEE | 16 |
| Bon à savoir : les MARC | 17 |
| Notre nouvelle sous-préfète | 18 |
| Recensement citoyen | 18 |
| Souvenirs, souvenirs... | 18 |
| Nouvelles des Associations | 18-24 |
| Résultats scolaires | 25 |
| Commémorations | 25 |
| Composteurs | 26 |
| Agenda | 27 |
| Infos pratiques | 27-28 |

Bulletin municipal
de la commune de
BALADOU

n° 46 - juillet 2024

Le mot du Maire

Chères Baladines et chers Baladins,

L'arrivée de l'été (enfin presque !!!!) est synonyme, comme chaque année, de l'édition du Petit Baladin, attendue par chacun d'entre nous.

Deux élections, en trois tours, ont marqué la fin de ce premier semestre. Deux élections, disais-je, dont la seconde qui semble diriger le pays vers un souci de gouvernance ? Gageons que notre nouvelle Assemblée Nationale et ceux qui la composent trouveront la solution pour que les institutions continuent d'œuvrer pour le bien collectif !

Pour ce qui est de notre commune, l'entretien des bâtiments et du matériel a continué.

Chacun a plus ou moins entendu parler d'un projet « d'atelier communal ».

Plusieurs hypothèses ont été étudiées. Ce qui est certain, c'est qu'il devient impossible de laisser les choses en l'état, à savoir l'utilisation des deux caves trop exigües en dessous du bâtiment de la mairie : il n'y a bien évidemment pas assez de place, pour le simple rangement du petit matériel et du mobilier (tables, bancs, chaises).

Des « bruits » ont également circulé sur le fait que la commune n'a pas avancé à cause d'une raison purement financière.

Je voudrais rassurer chacun d'entre vous : la commune paye ses charges, et, comme un ménage ou une entreprise classique, rembourse les emprunts contractés dans le passé avec sa CAF nette (capacité d'autofinancement), c'est à dire la différence entre ses recettes et ses dépenses de fonctionnement.

Il se trouve que pendant une longue période, les recettes ont été réduites : non facturation des loyers du multiservices pendant plusieurs mois suite à la pandémie, ce même local vide pendant six mois et demi avec absence de loyers, remise en état d'une partie du matériel lors de la reprise

d'activité, la perte du FPIC – retrouvé en 2024 – et une augmentation importante de certaines charges dont les « énergies » en particulier. Si la CAF nette permet le remboursement des emprunts, elle est trop juste pour en souscrire de nouveaux. Pour rappel, l'échéance de l'emprunt consacré à l'enfouissement des réseaux dans la traversée du bourg arrive en juillet 2027.

Aujourd'hui, une opportunité incontournable s'offre à nous pour régler ce souci de trouver un local à usage de « bâtiment – atelier / municipal ».

Sachez que ce projet tient à coeur du conseil, et que nous multiplions les démarches et rendez-vous afin de trouver une solution dans le seul but de réaliser cet investissement, indispensable pour notre commune. Outre le petit matériel et mobilier stocké avec bien plus d'aisance, ce sont aussi les véhicules qui seraient garés à l'intérieur.

Nous avons entrepris pour 2024 une « démarche » visant à réduire au minimum nos charges de fonctionnement à celles strictement indispensables.

Comme chaque année en pareille période, permettez-moi de féliciter les « jeunes » de la commune qui ont connu le succès dans leurs examens : cette réussite leur ouvre la voie vers le choix de la poursuite de leurs études. Je souhaite tout le courage nécessaire à celles et ceux qui ont échoué : persévérez, et les résultats arriveront.

Et comme à chaque édition de notre cher « Petit Baladin », je pense également aux familles de Baladines et de Baladins qui ont perdu un être cher en ce début d'année. A ces pensées s'ajoute le soutien en de telles circonstances.

Je vous souhaite un bel été, de bonnes vacances et reste votre dévoué.

Jean DELVERT

Nouvelles municipales

Au Conseil

Le Conseil Municipal s'est réuni tous les mois et a eu à prendre position ou à intervenir sur plusieurs dossiers. On retrouvera ci-après l'essentiel de ce qui a été décidé ou entrepris avec le support du personnel communal et d'autres intervenants.

Elections européennes et parlementaires

Ce ne sont pas moins de trois élections qui ont eu lieu durant le deuxième trimestre 2024. Le 9 juin quelques 38 listes étaient en compétition pour le Parlement Européen. Ceci a imposé l'achat et la mise en place aux frais de la commune de panneaux d'affichage supplémentaires aux dimensions imposées pour atteindre ce nombre, dont beaucoup sont cependant restés vierges de tout collage. Le jour du scrutin seulement 20 listes sur 38 avaient fourni programmes, professions de foi et bulletins de votes. La participation a été supérieure à la moyenne nationale avec 209 votants sur 349 inscrits (59,89%).



Les 30 juin et 7 juillet ont ensuite eu lieu les deux tours des élections parlementaires, avec six candidats au premier tour, et 3 au deuxième tour. Les participations ont chaque fois été largement supérieures à la moyenne nationale, avec 77,49%, soit 265 votants sur 342 inscrits au premier tour et 78,13%, soit 268 votants sur 343 inscrits au second tour.

Lors des trois scrutins des Baladins inscrits sur les listes électorales ont été appelés à compléter l'équipe des assesseurs et du bureau. Ils en sont chaleureusement remerciés.

Salle des fêtes

Le 26 janvier dernier a eu lieu un exercice des pompiers en situation réelle dans et autour de la salle des fêtes. Un certain nombre de points ont été identifiés qui demandent à être améliorés, tant au niveau de la signalisation que de l'infrastructure (gaz et électricité).

Compte tenu des nombreuses occupations de la salle tout au long de l'année, principalement par des associations et particuliers extérieurs à la commune, le Conseil Municipal a décidé d'une révision des tarifs de location pour les aligner sur ceux appliqués par les communes voisines. Les montants sont les suivants :

La gratuité reste acquise aux associations domiciliées sur la commune dès lors que l'utilisation de la salle se fera du lundi matin au vendredi midi, et, le weekend, pour un évènement exceptionnel ouvert à la population baladine, et autre selon le cas.

| Tarifs de location | Preneurs: habitants / propriétaires | |
|---|--|--------------------------|
| | De la commune de Baladou | Des communes extérieures |
| | (inclus chauffage ou climatisation, selon la saison) | |
| Réunions | 60 € | 90 € |
| Salle des fêtes seule | 120 € | 150 € |
| Salle des fêtes et cuisine | 190 € | 230 € |
| Salle des fêtes avec cuisine et vaisselle | 220 € | 280 € |

Les réunions privatisées et gratuites ne seront plus admises les weekends (samedis et dimanches), pour l'ensemble des preneurs. Pour toute location intervenant sur un weekend, et pour quel que preneur que ce soit (particulier ou association, de la commune ou extérieur) et également pour quelque objet que ce soit, (réunions officielles exclues), le tarif décidé sera appliqué.

Le texte de la convention a été mis à jour. Désormais, cette convention doit être signée un mois avant la location, après fourniture de l'assurance et de la caution. On peut prendre connaissance en Mairie des termes de la convention.

Taxes communales

En 2023 le Conseil Municipal avait décidé d'appliquer une légère augmentation des taux des différentes taxes.

Vu la forte hausse en 2023 des bases de calcul pour le foncier (+ de 7%) décidées par l'Etat et celle qu'il a annoncée pour 2024 au travers de la Loi de Finances, le Conseil a décidé des taux suivants :

Taxe foncière bâti : 41,07 % maintien à l'identique

Taxe foncière non bâti : 134,20% maintien à l'identique

Taxe habitation sur les résidences secondaires : 7,46% (au lieu de 7,07)

Pour notre commune la réglementation permet en effet

Nouvelles municipales

cette année d'augmenter la THRS (taxe d'habitation sur les résidences secondaires) pour l'amener au taux moyen du département.

Budget

Les budgets ont été votés lors de la séance du 11 avril dont on peut consulter le procès-verbal sur le site web de la commune pour le détail des chiffres.

Comme les autres années les budgets ont été votés au niveau des chapitres, afin de conserver une possibilité d'ajustement entre lignes spécifiques si nécessaire (p. ex : renchérissement des coûts de l'énergie). Afin d'assurer la transparence des comptes, la commune gère 3 budgets : outre le budget principal, il y a un budget spécifique pour le multi-service et un autre pour le transport.

Le budget multiservice

Il est en cours de stabilisation après les années COVID où des remises importantes avaient été consenties sur les loyers, et après les dépenses nécessaires pour le renouvellement ou la remise en état en vue de la nouvelle mise en location. Aucun emprunt ne grève ce budget, principalement alimenté par les revenus de location.

Le budget pour le transport

Il est alimenté principalement par les ressources allouées par la Région Occitanie dans le cadre d'une convention de délégation de service pour le transport scolaire. Les dépenses de fonctionnement incluent notamment le carburant, les assurances et les prestations du personnel municipal. Elles incluent pour la dernière fois les coûts liés au service de transport à la demande, qui n'existe plus à partir de 2024, en raison de la délégation donnée désormais dans ce domaine par la Région à la Communauté de Communes. Rappel est ici fait que Cauvaldor n'a pas opté pour cette prise de compétence. Le service n'existe donc plus.



Au chapitre des investissements on note l'acquisition d'un nouveau minibus imposée par les règles de la Région. Cette acquisition est financée pour partie par les excédents des années précédentes et pour partie par recours à un emprunt sur 60 mois pour le véhicule, et sur 24 mois pour la TVA en attente de remboursement, et enfin par la reprise de l'ancien minibus par Renault.

Le budget principal

Pour 2023 le budget total (fonctionnement et

investissement) était en dépense de l'ordre de 370.000 €, dont environ 266.000 € pour le fonctionnement.

Parmi les dépenses de fonctionnement on relève les charges à caractère général, les frais de personnel, les attributions de compensation, les charges courantes, les intérêts d'emprunt et les virements à la section d'investissement.

Les dépenses liées au personnel représentent 47,55 % du budget (1 agent administratif à temps complet, 1 agent administratif à temps partiel, 4 agents techniques à temps partiel). Les autres dépenses sont dans leur grande majorité liées aux activités municipales (secrétariat, entretien, école), telles que par exemple eau, gaz, électricité, et aux obligations imposées de l'extérieur (p. ex. frais liés aux bornes d'incendie). La marge de manœuvre pour des dépenses notamment d'entretien extraordinaire, d'installation de nouveaux équipements ou d'activités sociales, culturelles ou récréatives, est largement minoritaire, à peine plus de 5 % des dépenses de fonctionnement.

Les recettes de fonctionnement sont essentiellement constituées par les impôts et taxes perçues ainsi que les dotations d'Etat et représentent respectivement 45.07 % et 25.70 % des recettes de notre collectivité. On notera en outre notamment des recettes de location d'appartement et de la salle des fêtes à hauteur d'environ 7,5 %.

Les dépenses d'investissement pour 2023 comprenaient notamment de l'outillage d'entretien des espaces verts, les travaux au cimetière, la réfection de l'électricité de l'église, les dépenses pour l'école comprenant une série de nouveaux ordinateurs, de nouveaux jeux pour la cour et la menuiserie de la salle de classe, ainsi que le remboursement de la part de capital des emprunts en cours.

Les recettes d'investissement, comprennent notamment le capital des emprunts et les différentes dotations ad-hoc obtenues pour travaux spécifiques (fonds de concours Cauvaldor, DETR, fonds vert)

Pour 2024 le budget prévisionnel ("budget primitif") de fonctionnement est relativement stable et comparable à celui de 2023. En ce qui concerne l'investissement le budget prévisionnel est en augmentation car il prévoit comme grosses dépenses des opérations foncières importantes (atelier communal, aménagement d'un lotissement) qui ne peuvent se mettre en place qu'après l'obtention de nouveaux prêts bancaires en sus de ceux déjà en cours de remboursement. Les montants empruntables sont déterminés par les soldes financiers

Nouvelles municipales

que la commune est capable de dégager pour assurer leur remboursement. La décision finale d'investissement ne sera donc prise que si la mise en place d'un emprunt bancaire peut se concrétiser.

Règlement intérieur du cimetière

Le Conseil Municipal a approuvé le texte du règlement du cimetière, afin d'en assurer un bon usage dans le respect de tous les usagers. On trouvera par ailleurs le texte complet.

Travaux à l'église



L'artisan en charge de la rénovation du système de commande des cloches est intervenu en février dernier. L'installation électrique a également été mise à jour.

Entretien de la voirie et des infrastructures

En 2024 les services techniques de CAUVALDOR ont sous-traité à la société Marcouly la remise en état des routes du Jarsou, des Séchoirs et du Pech. Les différentes opérations imposent des restrictions de circulation certains jours entre juin et septembre, en particulier, pour les semaines qui viennent, les 23, 24 et 25 juillet, 29 août et 17 septembre 2024.

En outre des réparations vont être entreprises un peu partout à travers la commune avec la dotation de 5 tonnes de point-à-temps fourni par CAUVALDOR, équivalant à plus ou moins 3000 m².

Le fauchage des bas-cotés des voies communales est pris en charge directement par la Mairie. Il a été confié comme les années précédentes à Mr Eric CASTANET. Les travaux ont été réalisés durant le mois de mai.

Signalisation routière

Après validation des arrêtés municipaux par les autorités compétentes, les modifications suivantes ont été mises en place dans la signalisation :

Route du Pigeon : pose d'une plaque « sens interdit + de 3,5T - sauf riverains et livraisons » dans le sens RD 803 vers le Saulou,

Route de Pomié : sur signalisation déjà présente « interdit 3,5T » : rajout d'une plaque « sauf services et livraisons »

Secteur de Lagarrigue : instauration d'une limitation de vitesse abaissée de 50 à 30 km/h et pose des panneaux correspondants.

Traversée du Tourtal : vitesse abaissée de 60 à 50 km/h avec petit allongement de zone et pose des panneaux correspondants.

Carrefour RD 803 – route des Combes

Pour améliorer la sécurité des véhicules débouchant de la route des Combes vers la RD803 (route de Martel), il est nécessaire de déplacer la sortie de la route des Combes vers Souillac afin d'améliorer la visibilité des conducteurs. Une demande d'aménagement du carrefour a été soumise au service territorial routier (ex DDE) qui l'a refusée, car il s'agit du débouché d'une voirie communale. Les copropriétaires du terrain concerné ont été contactés pour une éventuelle acquisition par la commune. L'achat est en cours de finalisation, afin de permettre l'aménagement nécessaire dans un futur qu'on espère pas trop éloigné.

Composteur public

La Mairie a reçu la visite d'un technicien SYDED pour l'implantation d'un composteur public dans les environs de la Mairie, à usage principalement des habitants des appartements. Le composteur a été installé par le technicien du SYDED avec l'aide du personnel municipal. Il est situé en contrebas des toilettes publiques et accessible via le parking du monument du 19 mars 1962. On trouvera par ailleurs l'information relative aux composteurs individuels.



PISCINES: DERNIER RAPPEL **AVANT COURRIERS INDIVIDUELS**

Pour toute propriété, le **REJET des EAUX DE PLUIE et de PISCINE** doit se faire impérativement au regard de la parcelle, soit, en deux mots : ni chez le voisin, ni sur la voie publique. Cette obligation a déjà été signalée dans « Le Petit Baladin » de juillet 2023.

Nouvelles municipales

Lutte contre les frelons asiatiques

En décembre 2020 le conseil municipal avait décidé d'une participation financière dans la destruction des nids de frelons. **Le montant de cette participation est désormais de 160 €** suite à la décision du Conseil du 4 juillet 2024. La procédure est toujours la même :

- le nid de frelon présent sur le territoire communal doit être signalé en mairie avant intervention, ainsi que l'identité de l'entreprise choisie pour l'enlèvement et la destruction,
- la commune établit un bon de participation financière au demandeur, bon à remettre à l'intervenant pour lui signifier l'engagement de la collectivité,
- facturation de l'entreprise intervenante adressée à la commune à hauteur de ce montant maximum,
- facturation séparée de l'éventuel reste à charge du demandeur de l'intervention.



Cette participation financière de la collectivité vise à inciter à l'enlèvement et à la destruction de nids de frelons situés dans les propriétés privées dans un souci de sécurité publique. La destruction des nids sur le domaine public reste entièrement à charge de la collectivité. Merci de les signaler en Mairie.

On a pu lire dans la presse que CAUVALDOR a décidé d'une intervention pour la destruction des nids. Il s'agit en fait d'une participation aux dépenses de ses communes membres à partir de l'année 2024. Seule la commune est éligible pour recevoir cette participation. Ce ne sont pas les administrés qui sont directement aidés.

La prise en charge est de 50% des dépenses (TTC) engagées par la commune dans la limite de 100 euros par nid de frelons. Afin de pouvoir bénéficier de ce remboursement, la commune intéressée devra présenter toutes les pièces justificatives de la dépense (devis, facture, etc.) et les fournir à l'appui de sa demande de remboursement directement auprès du service finances de Cauvaldor.

En 2023, la mairie est intervenue financièrement pour la destruction de 6 nids.

Photovoltaïque

La DDT a demandé un inventaire des toitures pouvant accueillir des panneaux photovoltaïques. Outre les bâtiments de propriété communale, tous les propriétaires ayant des constructions susceptibles de recevoir des panneaux photovoltaïques ont été contactés par le Maire, et ont indiqué leur accord de principe. La superficie totale identifiée représente un total de 31.200 m² sur 47 bâtiments et un terrain.

Recensement de la Population INSEE

L'INSEE (Institut National de la Statistique et des Études Économiques) a informé la Maire qu'elle prévoit le prochain recensement de la population à Baladou durant la période du 16 janvier au 15 février 2025. Le Conseil a pour cela désigné Mme Elyane Delpy Goursat comme référente « coordonnatrice communale » pour assurer la préparation et la collecte. Celle-ci est nommée par arrêté du Maire et doit suivre une formation INSEE. Le recrutement du ou des agents recenseurs interviendra dans un deuxième temps. On trouvera par ailleurs plus de détails sur le sujet.

Lotissement du terrain près de l'école

Les études sont en cours. Le projet se trouve confronté à de nombreuses contraintes techniques : canalisations de la distribution d'eau potable et d'irrigation, ligne à moyenne tension, choix du lieu de raccordement à la RD. Ces éléments conditionnent le nombre de parcelles réalisables et les coûts d'aménagement. En tout état de cause le projet doit faire l'objet de la création d'un budget séparé, à l'égal de ceux pour le transport et le multiservice.

Nouvelles municipales

Cantine scolaire



Pour l'année scolaire qui vient de s'achever le prix du repas de la cantine avait été fixé à 3.30 €. Le tarif est le même pour tous, sans distinction de revenus des parents. Il ne couvre que l'achat des denrées alimentaires ; les frais de personnel, produits ménagers divers, gaz, électricité, eau, etc. ne sont pas facturés aux familles mais pris en charge par la commune. Actuellement les comptes sont juste en équilibre. Compte tenu de l'évolution attendue du coût des denrées, le Conseil a décidé d'augmenter légèrement ce tarif à 3,40 €, afin qu'il reste abordable pour les familles tout en maintenant l'équilibre financier du service. Il a en outre décidé du maintien du système de tarif unique afin de ne pas compliquer inutilement la gestion de ce budget.

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant plan local de l'habitat

Le projet de PLUi-H a été arrêté en conseil communautaire le 22 avril dernier. Une présentation en a été faite par Mr le Maire au conseil municipal qui a donné un avis favorable sur ce dossier, afin de ne pas en entraver la suite de la procédure, et ce même si des doutes persistent sur certains points, certaines remarques soumise n'ayant pas été prises en compte.

L'entièreté du dossier est accessible à la population sur le site web de CAUVALDOR à l'adresse suivante : <https://www.cauvaldor.fr/nous-connaître/nos-projets/pluih/>

Dans la fenêtre mauve il faut ouvrir l'onglet « consulter les documents qui le composent ». Le volume de l'ensemble des documents est particulièrement important tant en nombre de pages qu'en taille de mémoire occupée. Les documents importants à consulter se trouvent dans la section 3 « règlement ». On y trouve d'une part sous 3.1 le règlement écrit concernant Baladou et intitulé « Causse de Martel », et d'autre par sous 3.2 la carte de zonage de Baladou « règlement graphique Baladou ».

Ces documents seront soumis à une enquête publique organisée par CAUVALDOR, où chacun, propriétaire, ou autre, entreprise, conseil municipal, pourra soumettre formellement ses remarques. CAUVALDOR espérant clôturer pour octobre l'approbation du PLUi-H, c'est avant cette date qu'on peut s'attendre à ce que la consultation

publique soit organisée.

Jeux pour enfants

Comme on peut s'en rappeler, l'Association « Baladou Animation » a offert à la Mairie des jeux pour enfants lors de sa dissolution, les fonds restant en trésorerie devant être dévolus à une autre association ou à la Commune pour un projet d'intérêt commun.

La Mairie a décidé d'installer ces jeux dans la pelouse située à l'arrière du Multiservice (restaurant Madam). L'ensemble comprend 5 jeux : un Pont de Tarzan, une poutre d'équilibre, un jeu OXO, des pas de géants et un trèfle à ressort. L'installation, à charge du budget communal, a été réalisée par l'entreprise Marion Paysages de Mayrac. Le contrôle de conformité est confié à la Socotec qui prévoit d'intervenir le 16 juillet. Avant cette date, l'usage des jeux n'est pas autorisé. Un panneau d'information aux usagers a été posé. Il précise que l'utilisation de ces jeux est destinée aux enfants de 4 à 12 ans et doit se faire sous la surveillance et la responsabilité des parents.



Jean-Louis CLÉDEL, notre ancien Maire

Notre ancien Maire, Mr Jean-Louis Clédél est décédé le 1^{er} mai dernier à l'âge de 90 ans. Notre Maire a prononcé une brève allocution à l'occasion de ses funérailles pour retracer son parcours.

Le 3 mai 2024.

A Madame Clédél, son Epouse,

A Ghislaine, Hervé, Geneviève et Florent, ses quatre enfants,

A ses 7 petits-enfants, ses 4 arrière-petits-enfants,

Ses parents proches, ses amis,

A vous, Mrs les Sénateurs, Mr le Président de la Communauté de Communes Cauvaldor, chers élus, anciens et nouveaux,

A vous, anciens combattants que je reconnais ici,

A vous toutes et tous, Mesdames et Messieurs, qui ont partagé un bout de chemin à ses côtés,

Mes premiers mots seront pour vous dire à quel point Monsieur Jean Louis CLEDEL, par votre présence, très nombreux, nous rassemble aujourd'hui.

J'emploierai, jusqu'à la fin de ce propos, ce terme, « Monsieur Clédél », par simple profond respect pour la personne qu'il était d'une part et pour l'homme engagé d'autre part.

Ces premiers mots seront également des mots de tristesse, des mots que tout maire redoute d'avoir à prononcer un jour lorsque l'un de ses prédécesseurs part pour son ultime voyage. Vous, ses proches, êtes en deuil. Il en est de même pour notre commune.

Le 20 janvier dernier était le 90^{ème} anniversaire de sa vie bien remplie !

Né à Pomié en 1934, il épousa Raymonde en 1961.

Cette union donna lieu à une grande descendance présente aujourd'hui.

Il exploita la propriété familiale du « Jarsou »,

propriété issue de son père à laquelle vinrent s'ajouter des terres sur Pomié et au Castanet.

Très vite, s'intéressant à autrui, il fut successivement :

- Président d'un Groupement de Vulgarisation Agricole, association d'agriculteurs d'un même territoire qui s'unissent pour se donner ensemble les moyens d'adapter leurs exploitations à l'évolution de l'agriculture, et de bien vivre de leur métier,

- Président de la CUMA de Baladou,

- Président fondateur de la Coopérative Agricole de Martel.

Auparavant, la guerre d'Algérie avait pris 30 mois de sa vie.

Nous sommes réunis à cet instant pour rendre un hommage chaleureux à un homme qui a aussi et surtout consacré 25 années consécutives, soit pratiquement un tiers de sa vie, à notre commune de Baladou.

Elu maire en 1983, il fit 4 mandats consécutifs, dont un de 7 ans, jusqu'en 2008.

Pour cela, il m'est apparu inconcevable pour cette cérémonie d'hommage, de ne pas arborer cette écharpe tricolore qu'il a lui-même portée jadis.

Je ne vous cacherai pas que, pour moi, cela rend ce moment encore plus émouvant !

Durant ces 4 mandats, Monsieur Clédél a été un pilier important de notre vie municipale, apportant son dévouement et sa rigueur.

Si son travail d'agriculteur était une passion, il n'en était pas moins pour sa charge de maire.

Ce fut pour lui une véritable vocation, car il aimait et croyait fermement en ce qu'il faisait. Sa rigueur était empreinte de bienveillance et du souci permanent de rendre service à autrui.



Jean-Louis CLÉDEL, notre ancien Maire

Comme je le précisais il y a quelques secondes, il accomplissait sa tâche avec passion, mais aussi dévouement, disponibilité, toujours prêt à payer de sa personne, à donner le meilleur de lui-même pour notre commune et ses administrés, commune dont il connaissait les moindres recoins !

Son implication était sans faille, de même que sa rigueur à appliquer les valeurs de notre République que sont « la Liberté, l'Égalité, la Fraternité ».

Une grande sagesse le caractérisait, avec, et tout à son honneur, une énorme dose d'humilité.

Monsieur Clédél avait une autre passion : la lecture de livres ou de revues d'histoire consacrés notamment à la résistance, mais aussi à l'histoire de la commune : il suffisait de parcourir les doubles ou triples pages contenant les articles qu'il rédigeait pour le journal communal le « Petit Baladin »... c'était fouillé, précis, instructif et très agréable à lire.

Sous ses différents mandats, diverses réalisations ont vu le jour. Je vais vous en citer quelques-unes d'entre elles, pas forcément dans leur ordre chronologique :

- La création de la salle des fêtes,
- Le 1^{er} agrandissement du cimetière,
- La cantine et les logements de l'école,
- L'agrandissement de la mairie actuelle,
- L'enfouissement des réseaux dans la Rue du Bourg,
- Le parking du 19 mars,
- La voirie devant l'église,
- Le plan d'occupation des sols,
- La création de la salle Bramel.

Monsieur Clédél fut aussi à la création de la Communauté de Communes de Martel et du bulletin municipal auquel je faisais allusion un peu avant.

Aujourd'hui, alors que nous lui disons adieu, nous rendons hommage à cet Homme qui laissera une

empreinte indélébile sur notre commune. Sa mémoire restera gravée dans nos cœurs, et que son dévouement pour Baladou soit pour nous source d'inspiration, mais aussi de respect.

Au nom des membres du Conseil municipal, du personnel communal et de tous les habitants de Baladou, je tiens à présenter à la famille nos plus sincères condoléances et remercier Mr Jean Louis Clédél pour son inlassable engagement qui a permis que notre commune soit un lieu où il fait bon vivre, comme nous avons couramment l'habitude de dire.

Qu'il repose en paix, et que son souvenir nous guide toujours sur le chemin du bien commun, du beau, du juste, de l'utile, du vrai et que nous nous efforcions tous à faire honneur à l'héritage de celles et ceux qui, comme lui auparavant, ont donné de leur temps et de leur passion pour notre chère commune.

Il a aimé la vie, SA VIE, et malgré tous ses aléas, une phrase prononcée par lui-même à l'une de ses filles résume sa sagesse et la philosophie de sa vie. Je souhaiterais, à l'approche de la fin de ce propos, la partager avec vous.

Je cite ses mots :

« La chose qu'il me sera arrivée la plus grave dans ma vie, c'est de vieillir !!! »

Permettez-moi, pour conclure, d'avoir une pensée toute particulière pour Nathalie qui nous a quittés... c'était il y a deux mois !!!

C'est la seconde fois que votre famille est frappée par la peine en si peu de temps !

Soyez assurés de notre soutien inconditionnel.

Merci pour votre écoute.

J. Delvert

A l'école

Les élèves de la classe de CE2 de Baladou remercient la commune pour tout ce qu'elle nous a offert cette année :

- Une super cantine et une cuisinière Laetitia qui nous a régalié toute l'année, qui nous a fait faire de la cuisine pour les gâteaux d'anniversaires et le buffet de Noël, et qui nous a fait découvrir des plats délicieux.
- Une salle des fêtes pour faire de la danse et de l'accro-sport
- Une bibliothèque ouverte par Elyane que nous remercions chaleureusement pour sa disponibilité, quand nous empruntons des livres, ou écoutons des contes Mexicains.
- Un joli village dont nous avons visité



Les élèves de l'école de Baladou, dans le cadre d'un projet pédagogique, ont eu l'occasion d'étudier des mares de Baladou en compagnie d'un guide-nature du Marais de Bonnefont. Ils ont transmis la lettre ci-dessous à la Mairie:

Mardi 11 juin 2024

Mesdames et Messieurs qui avez nettoyé la mare de Baladou,

REÇU LE 18 JUIN 2024

Nous sommes les élèves de la classe de CE2 de Baladou
Nous avons travaillé cette année sur les mares avec le Parc Naturel Régional des Causses du Quercy et nous avons appris beaucoup de choses :

- qu'il est possible de nettoyer les mares
mais il est recommandé, pour tous les animaux qui vivent dedans, de le faire en fin d'été et en automne. En effet les animaux se reproduisent au printemps, ils pondent des œufs (les grenouilles, les tritons, les salamandres, les demoiselles, les punaises aquatiques etc...)
- que les mares se nettoient en plusieurs fois, en procédant par tiers d'une année sur l'autre
- que les animaux doivent être sortis délicatement (parce qu'ils sont protégés) et mis en attente dans un seau d'eau.

Le 30 avril, nous avons été surpris de retrouver la mare curée, nous n'avons pas retrouvé les têtards, les larves de demoiselles, les larves de salamandres...

Nous avons visité aussi la mare de Pomié et nous avons appris qu'elle était en train de se combler donc de mourir. La végétation est en train de tout recouvrir : les massettes, les lentilles d'eau...

Il y a trop de vase au fond, plus assez d'eau et un peu trop d'ombre.

Bien cordialement,
La classe de Baladou

Charlotte
 Anthony
 Stéphanie Nolan
 Louane
 Enzo
 MATHIS
 Lysolie
 Leandre
 Hugo
 thio
 Gabin
 Dombre
 Léa
 Zsé

Règlement du cimetière

Le cimetière est constitué d'espaces permettant de créer :

- des concessions pour deux places,
- des concessions pour quatre places,
- un «jardin du souvenir »,
- et éventuellement, dans le futur, des emplacements de columbarium.

ARTICLE 1 - DIMENSIONS CONCESSIONS « DEUX PLACES » :

Les emplacements réservés pour des concessions « deux places » auront une dimension ne pouvant excéder 2,70m de longueur par 1,25 m de largeur, soit une surface globale de 3,375m²

ARTICLE 2 - DIMENSIONS CONCESSIONS « QUATRE PLACES » :

Les emplacements réservés pour des concessions « quatre places » auront une dimension ne pouvant excéder 2,70m de longueur par 2,50 m de largeur, soit une surface globale de 6,750m².

ARTICLE 3 - ESPACE ENTRE LES CONCESSIONS :

L'espace entre les concessions sera de 0,40 m entre les nouvelles concessions.

ARTICLE 4 - CHOIX DES EMPLACEMENTS (DANS L'AGRANDISSEMENT DE 2022/2023):

Les emplacements seront réservés les uns à côté des autres, en partant de l'angle nord/ouest, et toujours dans cet ordre, sans possibilité de « choisir » un emplacement n'importe où dans l'enceinte de cet agrandissement.

ARTICLE 5 - CONCESSIONS BÂTIES :

Le choix de la mise en place d'un caveau ou d'un entourage, ou non, reste au bénéficiaire de la concession et ses dimensions extérieures de pourront dépasser celles indiquées aux articles précédents 1 et 2.

ARTICLE 6 - FLEURS - EMBELLISSEMENTS :

Les pots de fleurs ou bouquets seront disposés « sur l'emplacement » de la concession, mais pas sur le devant et les côtés (sauf temporairement et pour une courte durée ne pouvant excéder 15 jours suivant le jour des obsèques), dans le souci de laisser la largeur des allées totalement libre à la circulation des personnes et des véhicules, ainsi que pour l'entretien entre les concessions.

ARTICLE 7 - PLANTATIONS :

Hormis les fleurs, aucune plantation à tige ne sera

autorisée sur les emplacements des concessions (arbres, vigne, arbustes de haies ou autres, etc). En cas de présence la Mairie se réserve le de les arracher.

ARTICLE 8 - VÉGÉTAUX SECS ET POTS DE FLEURS :

- Les végétaux secs retirés des concessions seront déposés avec la terre mais sans le pot sur la plateforme cimentée prévue à cet effet, entre les murs de l'église et de l'ancien cimetière,

- Les pots de fleurs en plastique ou en terre seront déposés sans la terre dans les bacs prévus à cet effet en respectant la possibilité de recyclage, ou non, bacs présents entre les murs de l'église et de l'ancien cimetière.

ARTICLE 9 - PRIX DES CONCESSIONS :

Le prix des concessions est à consulter en mairie.

ARTICLE 10 - TRAVAUX DE MAÇONNERIE

Les préparations des enduits, ciments, bétons, taille de pierre, etc... seront effectuées à l'extérieur de l'enceinte du cimetière et l'emplacement nettoyé à la fin des travaux sous la responsabilité du propriétaire de la concession concernée.

ARTICLE 11 - AUTORISATION DE TRAVAUX :

Tous travaux dans l'enceinte du cimetière sont obligatoirement soumis à déclaration auprès de la mairie pour autorisation.

ARTICLE 12 EAU

Afin d'éviter le risque de gel des installations d'eau courante, ce service sera fermé en période hivernale. Pendant cette période, chaque titulaire de concession fera son affaire personnelle.

Le présent « Règlement intérieur » a été approuvé en date du 11 avril 2024 par le Conseil Municipal de Baladou, lequel se réserve la faculté d'en modifier les termes.



Lacs et fontaines de Pomié: 200 ans d'évolution

Introduction

Comme l'expliquait feu notre Maire Jean-Louis Clédel dans le premier numéro du Petit Baladin, pendant longtemps l'accès à l'eau a été un problème critique pour tous les habitants de Baladou. En effet, comme dans beaucoup de villages de France, c'est seulement au début de la décennie 1970 qu'un réseau de distribution d'eau potable a été mis en service dans la commune. Jusque-là il n'avait fallu compter que sur la citerne d'eau de pluie qui autrefois équipait chaque maison; et, pour le bétail, sur les mares d'eau, connues localement sous le nom de lac, qui s'asséchaient au fur et à mesure que l'été s'avancait. Il fallait alors, avec charrettes et tonneaux, organiser des corvées d'eau jusqu'à la Dordogne ou aux deux ou trois maigres sources permanentes, notamment les « fontaines de Pomié » dont on parlera plus loin.

Il nous a paru intéressant de comparer la situation de ces points d'eau il y a deux cents ans par rapport à leur état actuel. Pour cela, on a consulté le cadastre napoléonien établi en 1813 pour notre commune, qui est accessible sur le site en ligne des archives départementales. Le numéro des parcelles étant différent de celui du cadastre actuel, c'est par superposition numérique des deux documents qu'on a pu localiser certains lacs aujourd'hui disparus. En outre, les photographies aériennes réalisées par l'IGN environ tous les dix ans depuis la deuxième guerre ont été analysées. Aucune des cartes topographiques produites par cette institution n'indique les points d'eau recherchés. On a complété le tout par une visite des différents sites. L'étude s'est concentrée sur les alentours du village de Pomié, au sud de la D803 (route de Souillac) et à l'ouest du vallon de la Parrot (vallon des routes de Mayrac et de St Sozy). Ce sont ainsi deux siècles d'évolution qui ont été étudiés.

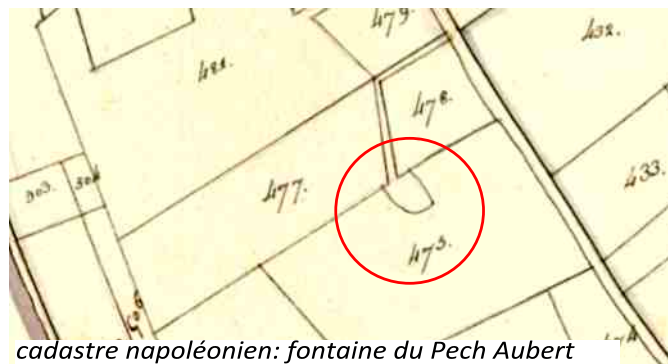
Au début du 19^{ème} siècle on comptait 7 mares ou lacs et une fontaine sur la carte du cadastre napoléonien dans le secteur indiqué ci-dessus.

Pech Aubert

Coordonnées géographiques:

44,90807610 N, 1,56811920 E

Le point d'eau se trouve à la limite des parcelles cadastrales D286 et D287, à environ 50 m sur la droite du chemin du Pech Aubert, en contrebas du replat sommital, juste au sud d'une limite de parcelle matérialisée sur le replat par une accumulation de pierres, peut-être une ancienne murette, accueillant à l'heure actuelle une rangée de chênes, et poursuivie dans le versant par une murette en bon état de conservation. Le point d'eau est indécélable depuis le chemin.



cadastre napoléonien: fontaine du Pech Aubert

Il s'agit d'une fosse creusée parallèlement à l'axe de la colline. Les matériaux excavés ont été rejetés dans le versant et constituent ainsi le rebord ouest de la fosse. Le fond du trou d'eau se trouve 4 m en dessous du replat. Dans la fosse, l'eau occupe une surface de 2 à 3 m de diamètre et varie en fonction des circonstances saisonnières. Sa surface se trouve approximativement au niveau du sol du versant en contrebas du talus. Sur le côté « replat » affleurent quelques blocs calcaires, probablement en place. Il y a tout lieu de croire que l'origine de ce point d'eau est très ancienne, car le cadastre napoléonien indique la présence d'un passage public (non numéroté) entre le chemin du Pech Aubert et la fosse. Cependant la présence d'eau n'est pas mentionnée sur ce plan, ce qui laisse penser qu'au moment des levés du géomètre le trou était à sec, et que donc « de tout temps » il s'agit d'un point d'eau s'asséchant au cours de l'été. La présence d'un parcellaire de taille modeste sur le plan cadastral ainsi que de nombreuses murettes sur le terrain montrent que le secteur a été l'objet d'une activité agricole significative voici déjà au moins deux cents ans. Celle-ci justifiait l'accès à l'eau depuis un point aussi rapproché que possible. Il ne semble pas y avoir de dénomination spécifique pour ce point d'eau.

Fontaine de Pomié

Coordonnées géographiques :

44,91704400 N, 1,56400130 E

La « fontaine de Pomié », parfois dénommée fontaine de La Parrot du nom du vallon où elle se trouve, comprend en fait deux points d'eau, et, selon plusieurs habitants, un troisième, peut-être ruiné et qui n'a pas pu être repéré. La fontaine principale est creusée dans la roche massive au pied du versant ouest du vallon. Son fond est plan et se trouve à environ 2 mètres en contrebas du seuil. Elle présente une forme vaguement pentagonale, de 3 m de longueur sur 2,5 m de largeur. La lame d'eau peut se réduire à 10 cm en période sèche. De bas en haut on distingue un niveau de calcaire massif surmonté par un banc relativement encroûté par des



cadastre napoléonien: fontaine de Pomié

calcifications récentes indiquant que de l'eau peut y suinter par des fissures ou la porosité de la roche. La partie supérieure de la fontaine est maçonnée à l'aide de moellons dont la face extérieure est bien régulière et de forme rectangulaire, de 20 à 30 cm de long pour 10 cm d'épaisseur environ. Côté vallon un pan de maçonnerie a permis d'égaliser la roche et de poser un seuil constitué d'un bloc massif de forme régulière. La fontaine est couverte d'une voûte de forme ogivale en partie effondrée. Celle-ci est à son tour recouverte de terre, de végétation et de feuilles mortes. Cette fontaine est très ancienne, elle est clairement identifiée sur le cadastre napoléonien sous le nom de « Fontaine de Pomié » au singulier, alors qu'il y en a une deuxième comme on le verra ci-après. Sur le cadastre actuel elle est pratiquement positionnée au point de rencontre des limites de cinq parcelles (C249, C250, C283, C284, C285) et sur le bord gauche d'un chemin à l'abandon souligné par les restes d'un muret limitant



deux parcelles, et reliant la route de Saint Sozy à celle de Lagarrigue. Ce chemin se rattachait à l'antique « chemin de Bournissard à Creysse » qui a été interrompu par la construction de la tranchée du chemin de fer vers 1880. De toute évidence la mémoire collective a gardé jusqu'aujourd'hui le souvenir de l'usage de cette fontaine.

Deuxième fontaine de Pomié

Coordonnées géographiques :

44,91750430 N, 1,56379810 E

Cette fontaine se trouve à la limite des parcelles C249 et C250, à environ à 60 m vers le nord de l'autre fontaine de Pomié, également en pied de versant, à 2 mètres au dessus et 10 mètres en retrait de la plaine du vallon. Il s'agit d'une source active, un mince filet d'eau s'en échappe. Le réservoir, de forme vaguement arrondie, fait 90 cm x 120 cm pour une profondeur de 50 cm. Le mur du fond est maçonné avec des moellons rectangulaires, le toit à deux versants est constitué de dalles de calcaire s'appuyant les unes contre les autres selon un axe central dirigé vers l'ouverture. Celle-ci est soigneusement maçonnée, avec un seuil et deux montants avec feuillure ayant reçu une porte. Celle-ci faisait 1,15 m de haut et 65 cm de large. Cette fontaine n'est pas mentionnée sur le cadastre napoléonien. Il n'est pas conseillé de consommer cette eau sans précaution : on a constaté que de petits animaux venant s'y abreuver, y compris des oiseaux, s'y noient occasionnellement !



Font Roumieu

Coordonnées géographiques :

44.916759 N, 1.55174 E

Un point d'eau est mentionné sur le cadastre napoléonien à l'Est de la route de Souillac et au nord de la

Lacs et fontaines de Pomié:

200 ans d'évolution

route de Pomié. Le découpage parcellaire ayant fortement évolué au fil du temps dans ce secteur, il a fallu procéder à la superposition du plan du cadastre napoléonien sur le cadastre actuel en s'appuyant sur les limites de parcelles qui sont restées inchangées pour ajuster un document à l'autre. Ceci a permis de situer ce point d'eau dans la parcelle cadastrale numéro C713, actuellement utilisée comme prairie, et caractérisée par une doline.

Ce point d'eau a totalement disparu depuis longtemps, il n'apparaît pas sur les premières photos aériennes de 1947. Il est intéressant de se pencher sur la signification du toponyme «Font Roumieu», orthographié «Pont Roumieu» sur le cadastre napoléonien, suivant la prononciation locale. Le terme «font» dérive du latin «fons, fontis» signifiant fontaine, source. L'adjectif «roumieu» dérive d'un adjectif se référant à Rome. Il était utilisé pour désigner les pèlerins, allant à Rome ou vers d'autres lieux de pèlerinage. C'est ainsi que dans le domaine occitan les chemins utilisés par les pèlerins étaient appelés «cami roumiu». Dans les Pyrénées catalanes existe une commune dénommée Font-Romeu. Bien que le toponyme soit maintenant communément attribué à un secteur plus proche de la route de Mayrac (la croix située au début de cette route est parfois appelée «croix de Font Roumieu»), l'indication des autres toponymes autour de notre point d'intérêt mentionnés sur le cadastre napoléonien : Camp de Dalou, Combe Prionde (ou Frionde!), Soubrane, Broussoulou, Castanet, laisse penser que la dénomination «Font Roumieu» était à l'époque du cadastre napoléonien rattachée à ce point d'eau.



Superposition approximative du cadastre napoléonien (en vert) sur le cadastre actuel (en noir)

Lac de Pomié

Coordonnées géographiques :

44.913013 N, 1.558379 E

Le lac de Pomié occupe les parcelles C388 et C389 qui sont attribuées dans le cadastre actuel à la « Section C Pomié »

Le cadastre napoléonien indique cette mare sans lui attribuer de nom particulier. Notons au passage que le nom du hameau est orthographié « Pommier ». C'est sûrement le point d'eau le mieux connu des habitants de ce village. Il servait d'abreuvoir pour les animaux des fermes voisines, chaque troupeau y allait à son tour. La tradition orale veut que l'eau s'étendait presque jusqu'au chemin. Et en effet, jusqu'en 1968 les photos aériennes de l'IGN confirment bien que l'eau atteignait le muret proche de la route des Deux Dolines. Les photos de 1980 montrent cependant que la végétation a pris la place de la mare. On peut y voir l'effet direct de l'installation de l'adduction d'eau peu après 1970 sur les habitudes des agriculteurs. En outre on suppose que l'absence de piétinement du bétail, et peut-être un curage, ont eu pour conséquence de favoriser désormais l'infiltration de l'eau pluviale ruisselant des routes voisines. Le fait est que la mare persiste, mais dans des dimensions très modestes, au mieux quelques dizaines de mètres carrés.



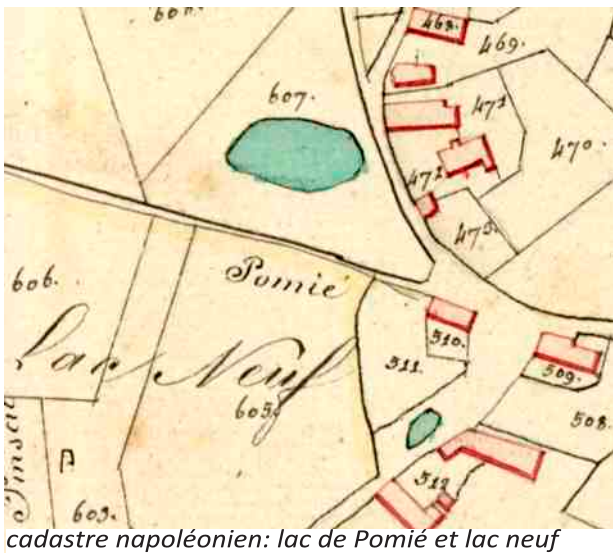
Lac de Pomié - Extrait d'une photographie aérienne IGN de 1948

Lac neuf

Coordonnées géographiques :

44.912372 N, 1.558897 E

Située sur le domaine public, route de Champ Dallac, en bordure de la parcelle C681. Cette mare a disparu. Probablement alimentée par les pluies, son fond devait à l'origine être plus bas que l'assiette de la route. Le terrain est couvert de végétation arborée en 1948, 1958, 1969, 1980, et ne permet pas d'observer le sol. La dénomination laisse penser qu'à contrario, il y a deux siècles, les autres lacs étaient là « depuis toujours ».



cadastre napoléonien: lac de Pomie et lac neuf

Champ du Lac

Coordonnées géographiques :44.908889 N, 1.556272

E

Situé le long de la route de champ Dallac, connu autrefois comme le chemin rural de Pomie à Raysade, au sud de la parcelle n° C413, en limite de C412, en bordure de voirie. Partiellement remblayée, couverte par un roncier.



cadastre napoléonien:
champ du Lac

La Pécho

Coordonnées géographiques :

44.911582 N, 1.554905 E (cadastre napoléonien)

ou plus probablement 44.911221 N 1.555883 E

Située aux limites des parcelles C 426, 434 et 435. Le secteur cadastral est actuellement dénommé « la Pièce » sur le cadastre, traduction française de l'occitan pécho.

Sur le cadastre napoléonien cette mare est représentée avec une taille semblable à celle du lac de Pomie dans son extension ancienne. Le positionnement sur ce document est nécessairement incorrect, car il correspond à une zone surélevée par rapport au voisinage. Entre ce point et la route

de Champ Dallac se trouve par contre un creux qui encore aujourd'hui peut se remplir d'eau temporairement par grosses pluies. Le terrain est actuellement occupé par une noyeraie.



Superposition du cadastre napoléonien (en vert) sur le cadastre actuel (en noir)

Conclusions

Tous les sites présentent ou ont présenté des caractéristiques d'aménagements par les habitants, sans lesquels l'eau n'aurait pas pu s'accumuler : creusement, imperméabilisation, maçonnerie...

La dénomination « lac neuf » fait penser que les autres points d'eau sont de beaucoup antérieurs à l'établissement du cadastre napoléonien.

Les besoins en eau ayant évolué au fil du temps, avec l'installation du réseau de distribution d'eau, mais aussi avec l'abandon des activités d'élevage par les agriculteurs du village de Pomie, les 2 lacs de fond de doline (la Pécho et Font Roumieu) ont totalement disparu.

Des autres mares seul le lac de Pomie résiste, mais à la portion congrue.

Les deux fontaines de Pomie constituent un petit patrimoine architectural d'un intérêt certain, mais qui risque de disparaître à terme faute d'entretien.

Sic transit omnia...

E.B.

Le recensement INSEE

L'année 2025 débutera par le recensement de la population organisé tous les 5 ans par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) et la commune.

Un agent recenseur, titulaire d'une carte officielle à cet effet, se présentera dans chaque foyer afin de connaître notamment le nombre de personnes, les catégories d'âge et les classifications professionnelles de la population.

L'objectif du recensement ? Connaître précisément à un instant donné le nombre d'habitants. De cela découlent le calcul des participations de l'Etat à la Commune ainsi que les résultats statistiques concernant les caractéristiques des habitants.

L'agent vous remettra des formulaires papiers ou un code pour remplir le questionnaire en ligne par vos propres moyens. Une déclaration autonome par internet est depuis plusieurs années l'option la plus utilisée au plan national.

Le recensement se déroule selon des procédures approuvées par la Commission nationale de

l'informatique et des libertés (CNIL). L'INSEE est le seul organisme habilité à exploiter les questionnaires, et cela de façon anonyme. Ils ne peuvent donc donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal. Votre nom et votre adresse sont néanmoins nécessaires pour être sûr que vous n'êtes pas compté(e) plusieurs fois. Ces informations ne sont pas enregistrées dans les bases de données. Toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.

Cette procédure sera réalisée sur notre territoire du 16 janvier au 15 février 2025.

La commune recherche au moins un ou une volontaire pour remplir cette mission. Les personnes intéressées obtiendront les renseignements complémentaires en mairie. Un dédommagement financier est prévu dans le cadre de cette mission.

Une formation organisée par l'INSEE dans les mois précédents permettra d'acquérir les connaissances nécessaires à la réalisation de cette enquête de terrain. (généralement 2 demi journées).



Pourquoi me pose-t-on des questions sur...

| | |
|--|--|
| <p>... mon logement ? Année de construction, surface, etc. connaître votre type d'habitation, c'est pouvoir anticiper les besoins de construction dans votre ville.</p> | <p>... mon foyer ? Les caractéristiques de votre foyer pour permettre d'évaluer l'évolution de la population et ses besoins futurs : crèches, écoles, maisons de retraite, etc.</p> |
| <p>... mon travail ? Lieu de travail, secteur d'activité, situation professionnelle, etc. connaître votre situation professionnelle permet de comprendre l'activité économique des communes, accompagner leur développement, et mesurer les mobilités entre le domicile et le travail.</p> | <p>... mes habitudes de vie ? Modes de transport, scolarisation de vos enfants, etc. connaître vos habitudes de vie permet d'ajuster l'utilisation des équipements collectifs à vos besoins.</p> |
| <p>... mes données personnelles ? Nom, prénom, etc. vos données personnelles sont recueillies afin de ne pas vous compter plusieurs fois. Elles sont ensuite supprimées des bases de données.</p> | |

En répondant au questionnaire du recensement, vous permettez à l'État de réaliser les petits et grands projets qui vous concernent !



le-recensement-et-moi.fr

Les traitements de ces données personnelles mis en œuvre par l'Insee à des fins statistiques sont conformes au **Règlement général sur la protection des données (RGPD)** et à la loi Informatique et Libertés (CNIL).



Bon à savoir...

Les MARC : Modes Alternatifs de Résolution des Conflits

Pour lutter contre les phénomènes de surcharge de travail et de lenteur de la justice en désengorgeant les tribunaux, le recours aux modes alternatifs de résolution des conflits n'a cessé d'être encouragé par le législateur.

Un arrangement à l'amiable peut en effet parfois être préférable à un procès («Un mauvais arrangement vaut mieux qu'un bon procès»). Ces modes non judiciaires de règlement des conflits présentent plusieurs avantages : rapidité, confidentialité, économie en termes de coût financier, de temps et d'énergie pour la justice et pour le justiciable. De plus les justiciables participent davantage à l'accord et à la décision, et l'exécutent donc plus volontiers.

I. LA CONCILIATION, LA MÉDIATION, LA PROCÉDURE PARTICIPATIVE

Si le législateur a instauré dans certains cas une obligation, pour les parties à un litige, de tenter un règlement amiable avant de saisir le juge, ces MARC restent aussi des possibilités non imposées avant ou pendant une procédure judiciaire.

A. L'obligation d'une tentative de règlement amiable du litige préalablement à la saisine d'une juridiction

Depuis une loi de 2019, il ressort du code de procédure civile que pour un certain nombre de litiges, les parties ont l'obligation de recourir à un mode de résolution amiable des différends.

Cela concerne notamment les litiges portant sur une somme inférieure ou égale à 5000 €; les conflits de voisinage en matière de bornage, de distance de plantations ou d'élagage d'arbres ou de haies; certains travaux et constructions; le curage des fossés et canaux servant à l'irrigation des propriétés; les servitudes; le trouble anormal de voisinage.

Les justiciables disposent néanmoins du choix du mode de règlement de leur litige, ils sont libres de choisir entre la conciliation, la médiation ou la procédure participative.

B. La conciliation/médiation

Il n'y a pas beaucoup de différences entre la conciliation et la médiation. D'ailleurs le principe est le même : une tierce personne amène les deux parties à se parler afin de trouver une solution au litige. La procédure est la même.

La seule différence réside dans le statut de la tierce personne, et dans le type de litige habituellement traité. Il faut signaler que le conciliateur de justice est assermenté auprès de la Cour d'appel et qu'il exerce ses fonctions bénévolement (le recours à un conciliateur est donc gratuit). Si les parties parviennent à un accord, il est établi un procès-verbal qui n'a force exécutoire que s'il est homologué par le juge.

| | La conciliation | La médiation |
|--------------------------------|---|---|
| Tierce personne | Conciliateur Il est assermenté auprès de la Cour d'appel et Bénévole → Gratuité | Médiateur C'est un professionnel rémunéré |
| Type de litige | Intervient dans les petits litiges du quotidien | Intervient dans des contentieux un peu plus lourds et plus techniques |
| Exemples de contentieux | Conflit de voisinage, Difficulté de recouvrement d'une créance, Contestation d'une facture, Problèmes entre le propriétaire et le locataire d'un logement | Médiation civile : Litige lié à l'exercice de l'autorité parentale Médiation de la consommation Médiation administrative Médiation pénale |

C. La procédure participative

C'est une procédure de négociation entre les parties, conduite par leurs avocats, en vue de régler leur différend. Si les parties arrivent à un accord, il est contresigné par les avocats qui lui donneront sa force probante. Si l'accord est exécuté, tout recours devant le juge devient impossible. Si l'une des parties ne respecte pas l'accord, l'autre peut saisir le juge.

II. L'ARBITRAGE

Le règlement d'un litige peut être confié à un ou des arbitres (personne(s) privée(s)) choisis et rémunérés par les parties. L'arbitre est investi de la mission de juger. Il tranche le litige en rendant une sentence obligatoire (≠ de la conciliation). L'arbitrage, qui présente les avantages de la discrétion et de la rapidité, est fréquent en matière commerciale mais il est exclu dans certaines matières (pas d'arbitrage possible en matière pénale ou en droit de la famille).

On peut trouver plus d'informations sur le site web <https://www.conciliateurs.fr/>

Les conciliateurs se consultent uniquement sur rendez-vous. Pour Baladou les rendez-vous les plus proches se tiennent aux Mairies de Martel ou de Souillac. Pour Martel appeler le 05 65 37 30 03 (permanence les 2^{èmes} jeudis du mois de 14h30 à 16h30). Pour Souillac appeler le 05 65 32 07 83 (permanence les 4^{èmes} jeudis du mois de 14h30 à 16h30).

Souvenir, souvenir...

Qui reconnaissez-vous?



Ecole de Baladou, année scolaire 1973-1974



Ecole du bas, année scolaire 1980-1981



Ecole du haut, année scolaire 1980-1981

Il y a 100 ans le train s'arrêtait à Baladou...

Si on compare les horaires des trains de 1924 avec ceux du bus LiO de 2024, on peut constater que le nombre de services est resté stable, le service du dimanche a été abandonné, les horaires de passage sont relativement semblables, de même que les temps de parcours: il faut toujours 15 minutes pour descendre à Souillac et 21 minutes pour se rendre à Saint-Denis-les-Martel...

| Le Buisson à St-Denis-près-Martel | | | | | |
|-----------------------------------|------|-------|-------|-------|-------|
| Le Buisson. dép. | » | 6 50 | 10 59 | » | 19 |
| Sarlal..... | » | 8 3 | 12 » | 17 35 | 20 19 |
| Cazolés..... | » | 8 45 | 12 39 | 19 15 | 21 10 |
| Souillac..... | 7 51 | 10 55 | 13 32 | 19 28 | 15 45 |
| Le Pigeon..... | 8 6 | 11 20 | 13 48 | | 16 » |
| Baladou. Arrêt. | 8 11 | 11 27 | 13 53 | | 16 5 |
| Martel..... | 8 20 | 11 56 | 14 2 | | 16 14 |
| St-Denis-p.-M.ar. | 8 31 | 12 9 | 14 12 | | 16 25 |
| St-Denis-près-Martel au Buisson | | | | | |
| St-Denis-p.-M. d. | » | 6 15 | 9 11 | 12 41 | 17 35 |
| Martel..... | » | 6 30 | 9 26 | 12 56 | 18 9 |
| Baladou. Arrêt. | » | 6 37 | 9 33 | 13 2 | 18 20 |
| Le Pigeon..... | » | 6 43 | 9 39 | 13 7 | 18 35 |
| Souillac..... | » | 7 5 | 9 49 | 13 17 | 19 49 |
| Cazolés..... | » | 7 16 | 13 36 | | 20 |
| Sarlal..... | 5 6 | 8 1 | 14 30 | 17 15 | 20 45 |
| Le Buisson. ar. | 5 50 | » | 15 24 | 18 10 | » |

Les jours de fête à Sarlat

Une nouvelle sous-préfète

Madame Amel TIR a pris ses fonctions le 6 mai 2024.

Elle arrive de la Préfecture du Val d'Oise où elle fut Directrice de cabinet de la préfète, déléguée pour l'égalité des chances ces 3 dernières années. Après 20 ans dans divers postes liés à l'enseignement (enseignante en anglais, conseillère principale d'éducation, personnel de direction notamment), elle a intégré le corps préfectoral en 2018 en tant que Déléguée du préfet du Val d'Oise.



Recensement citoyen



JOURNÉE DÉFENSE
ET CITOYENNETÉ

Tous les jeunes Français, garçons et filles, doivent spontanément se faire recenser entre le jour de leurs 16 ans et le dernier jour du 3^{ème} mois qui suit celui de l'anniversaire.

La mairie du domicile délivre alors une attestation de recensement. Cette démarche permet à l'Administration de convoquer le jeune pour qu'il effectue la journée défense et citoyenneté (JDC). Le recensement permet aussi l'inscription d'office du jeune sur les listes

électorales à ses 18 ans.

Cette formalité est obligatoire pour avoir le droit de se présenter aux concours et examens publics (baccalauréat, permis de conduire, etc.).

En cas d'absence de recensement, l'irrégularité est sanctionnée par le fait de ne pas pouvoir participer à la JDC et en conséquence, de ne pouvoir passer aucun concours ou examen d'État avant l'âge de 25 ans, mais également de ne pas être inscrit sur les listes électorales dès 18 ans.

Nouvelles des associations



CHASSE AUX ŒUFS DE PÂQUES

Le lundi 1^{er} avril a eu lieu la traditionnelle chasse aux œufs de Pâques, ouverte à tous les enfants, petits-enfants, nièces et neveux des habitants de Pomié.

Rendez-vous avait été donné à toutes et à tous à 10h30 autour de la mare du village.

Un temps mitigé, et un vent froid, n'ont pas réussi à freiner les chasseurs et la chasseuse d'œufs qui ont vite rempli leurs paniers et qui ont eu la délicatesse de se partager équitablement le butin en fin de parcours (chapeau bas !)

Les enfants ainsi que les adultes ont ensuite fait honneur aux diverses pâtisseries concoctées par les bénévoles.

Pomié en fêtes



VIDE-GRENIER

Comme tous les ans, le vide-greniers annuel de BALADOU avait été programmé pour le dernier dimanche de juin.

Cette année, le premier tour des élections législatives a un peu compliqué l'organisation, et les caprices de la

Nouvelles des associations

Pomié en fêtes

météo la veille nous ont donné quelques sueurs froides, mais au final nous sommes passés entre les gouttes et la journée s'est même achevée sous un beau soleil de saison.

Les exposants sont venus en nombre (malgré quelques défections de dernière minute pour cause de pluie matinale dans le pays de Brive), dès 5h30 pour les plus matinaux, pour installer leur stand entre la mairie et l'église.

Les chineurs ont commencé à affluer bien avant 8h et tout au long de la journée.

A l'heure de la pause méridienne, le stand de grillades et

frites a été pris d'assaut, celui proposant crêpes et gaufres n'a pas été en reste, tandis que la buvette tenue par les bénévoles de l'Association rassasiait tout le monde.



Quercy Généalogie

Les adhérents de l'atelier de Généalogie de Baladou se sont retrouvés tous les 1^{ers} vendredis de chaque mois depuis le début de l'année 2024 ; nous avons réintégré le local de la bibliothèque.

Le repas de fin d'année, n'ayant pu avoir lieu en décembre, a été programmé en mars. Ce fut un moment riche d'échanges et de convivialité.

Le déroulement des rencontres est varié :

- Amener des questions sur sa généalogie, sur des recherches personnelles,
- Construire un travail collectif,
- Échanger sur les ressources mises en ligne sur internet afin de se perfectionner dans cet outil, de découvrir de nouvelles possibilités,
- Accueillir, de manière ponctuelle, quelqu'un qui a une question précise et qui est en demande d'aide...

En dehors des recherches traditionnelles, plusieurs projets sont en cours : un livre historique et généalogique, un travail sur les signatures, et en cette année de commémorations de la libération de 1944, un relevé des stèles et monuments, avec une recherche de l'histoire et la provenance des maquisards qui ont donné leur vie pour la liberté.

N'hésitez pas à nous rejoindre si vous souhaitez commencer ou enrichir votre généalogie, rejoindre un projet de travail ou amener des idées qui vous passionnent.

Le site de l'association « Généalogie en Corrèze » est en ligne et consultable gratuitement. Vous y retrouverez des informations sur les accueils, les points rencontres, les manifestations à venir, etc... :

<http://genealogieencorreze.eu>

RENCONTRES :

Baladou: Salle de la bibliothèque, le 1^{er} vendredi de chaque mois à 18h (à 17 h lors du passage à l'heure d'hiver). Il n'y aura pas de rencontre en juillet et août,

Également à Biars sur Cère, au Centre Culturel, le jeudi à 14h : prendre contact au préalable par téléphone.

Bonnes vacances à tous !

M. Jean Claude Mazot
adresse mail : jc.mazot@orange.fr
Tél : 06 87 69 36 59



Nouvelles des associations



Baladins, Baladines,

Le comité des fêtes de Baladou voudrait, tout d'abord, vous remercier pour votre participation en nombre à la troisième édition de notre Marché Gourmand du 1^{er} Juin. Encore une véritable réussite malgré le temps si incertain, un grand merci à tous, ainsi qu'aux producteurs pour leurs plats toujours aussi savoureux !



De plus, sachez que notre traditionnelle fête votive se déroulera, comme à son habitude, les 14 & 15 Août 2024. Le programme vous sera distribué lors des aubades qui ont débuté le week-end du 6/7 juillet et qui se poursuivent jusqu'au week-end qui précède la fête, le 10/11 août. Nous sommes toujours aussi pressés et heureux de partager ces petits moments avec chacun d'entre vous.

Cependant, je vous confirme dès à présent, que nous conservons le Marché Gourmand du 14 Août au soir, ainsi que le repas organisé et servi par nos soins le 15 Août à partir de 20h.

Comité des fêtes

Au menu cette année pour 20€ :

- *Apéritif*
- *Melon/Jambon de Pays*
- *Côte de porc (Saucisse pour les enfants) / Frites*
- *Rocamadour*
- *Verrine fraise/chantilly/crumble*
- *Café compris*

Le vin (rouge ou rosé) sera vendu séparément sur demande.

Pour la réservation des repas veuillez prendre contact avec Michel Gaucher au numéro 07 86 55 38 24.

Nous espérons vous voir toujours aussi nombreux et festifs pour cette édition 2024 !

A très vite,

Le Président, Thomas LACROIX

thomas.lacroix4615@outlook.fr

06.44.75.82.82

Le Comité des fêtes de Baladou

comitedesfetesbaladou@outlook.fr



Nouvelles des associations



Baladou Gym

Le 13 juin a eu lieu l'assemblée générale de l'association.

En présence de Monsieur le Maire, les adhérents venus en grand nombre ont marqué leur attachement à cette activité. Tout au long de l'année, avec une fréquentation en moyenne de 23 personnes les lundi et mercredi, notre animatrice Christine, elle aussi présente, nous a dispensé ses cours de maintien en forme, toujours dans la bonne humeur.

Cette assemblée générale a vu la nomination d'un nouveau président: Michel Bergé.

Si vous voulez rejoindre cette association, rendez-vous le lundi 9 septembre et/ou le mercredi 11 septembre 9h30 à la salle des Fêtes de Baladou.

Plus de renseignements:

Catherine Héry, secrétaire de Baladou Gym

06 89 67 59 08

courriel : gym46baladou@gmail.com



Les Baladeurs Baladins



Cette année encore une petite équipe de volontaires s'est mobilisée pour assurer l'entretien des sentiers balisés qui parcourent notre commune.

Vu les pluies abondantes de ce début d'année qui ont favorisé la pousse d'une herbe abondante sur nos parcours, c'est dès le mois d'avril que Manu, Michel, Jocelyne, Chantal, Christine, Isabelle, José, Jan, Karl, Lionel et Etienne se sont mis à l'ouvrage, chacun en fonction de ses disponibilités et lorsque le temps le permettait, et avec son équipement personnel: débroussailleuse, sécateur, taille-haie et tracteur-tondeuse. La semaine de nettoyage a eu lieu comme d'habitude en mai dans la semaine suivant la Pentecôte, entrecoupée par les averses, qui ont favorisé la repousse rapide après notre passage, si bien qu'on a poursuivi les

opérations les jeudis matin jusqu'à fin juin. En effet, par endroits on a dû passer jusqu'à trois fois pour dominer les herbes folles.

D'année en année on constate une fréquentation évidente de la plupart de nos sentiers balisés, comme on le constate sur la photo ci-contre prise avant le fauchage. Nous avons même rencontré des pèlerins sur le sentier bleu qui suivait un antique itinéraire entre Rocamadour et le sanctuaire de Saint Antoine de Brive. Durant la bonne saison le marquage continuera à être rafraîchi et mis à jour pour permettre la



Nouvelles des associations

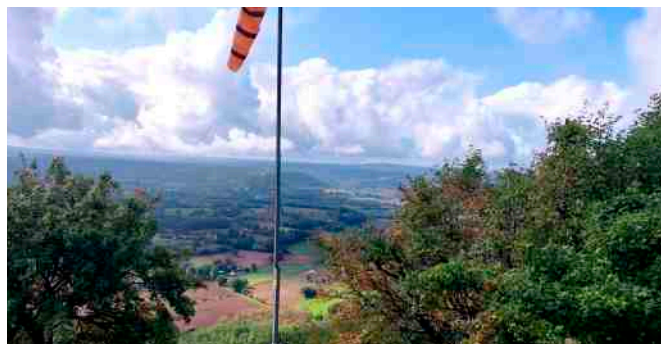
Les Baladeurs Baladins

circulation dans les deux sens.

Un grand merci à ceux qui, de leur propre initiative, prennent le temps de maintenir l'accès aux chemins et sentiers dans leur voisinage, rendant ainsi service à tous les usagers.

Et si le cœur vous en dit, vous êtes toujours bienvenus pour contribuer à l'effort commun.

A bientôt peut-être sur les sentiers de Baladou!



Le sentier fléché en bleu vous conduit jusqu'au Mont Mercou

Bibliothèque

La dictée de Pivot

Pour la sixième année consécutive, elle a réuni une trentaine d'élèves le 4 février à la salle des fêtes. Cette année, Francine Krupka, avait proposé un texte autour de la musique et si les fautes et les fausses notes ont été nombreuses, elles n'ont pas terni le plaisir de ce moment partagé.

Association Téquila-Martel

La bibliothèque a accueilli le lundi 13 mai à 14h Mesdames Françoise MARTINEZ CASTELLANE et Gisèle INSAUSTI MILLET, membres du comité de jumelage Tequilla - Martel, qui sont venues lire aux enfants de l'école des histoires en français et espagnol.

Merci pour leur intervention et pour les 2 fresques gracieusement prêtées pour orner le coin enfants de la bibliothèque.



Premières Pages

La Bibliothèque de Baladou participe pour la première fois à cette opération qui sensibilise à la lecture dès le 1^{er} âge, en partenariat avec Cauvaldor, le Département du Lot et la CAF.

Dans ce cadre, un spectacle gratuit pour les jeunes enfants a été proposé le 25 mai à la salle des fêtes. Une trentaine de spectateurs a apprécié "La Magie des Pilou-pilapis".

Ce spectacle est en lien avec le livre qui sera offert par le département du Lot à tous les bébés lotois, futurs lecteurs, nés ou adoptés en 2023 et qui sera à retirer dans les bibliothèques.

Journées Portes ouvertes des Bibliothèques

Le 1^{er} juin, à l'occasion des journées Portes Ouvertes des Bibliothèques, la bibliothèque de Baladou a proposé un concours photo sur le thème de Baladou.

Les photos ont été exposées le jour du Ciné Toile et le lauréat..... a reçu un DVD réalisé par le Conseil Municipal Jeunes, témoignage des anciens de la commune.

Expositions

La bibliothèque accueille des expositions

Bernard Coulié notre photographe baladin, nous confie quelques-unes de ses photos magnifiques.

L'association Téquila, suite à la rencontre avec les enfants de l'école, nous a proposé des peintures de peintres mexicains.

La Bibliothèque de Baladou cherche des bénévoles

Vous aimez lire et partager vos coups de cœur, vos passions?

La bibliothèque est faite pour vous!

Bibliothèque

Vous aimez le contact?

La bibliothèque est faite pour vous!

Vous aimez communiquer?

Articles , création d'un site internet, page Facebook...

La bibliothèque est faite pour vous!

Vous avez des idées innovantes pour animer ce lieu: rencontres, ateliers, lectures?

La bibliothèque est faite pour vous!

Vous aimeriez choisir les livres quand le bibliobus passe?

La bibliothèque est faite pour vous!

Si quelques points de ces propositions vous plaisent, venez rejoindre les bénévoles.

La bibliothèque est ouverte le mercredi de 16h30 à 18h30, et le samedi de 10h à 12h.

Ces horaires pourraient éventuellement être agrandis et/ou modifiés en fonction de vos disponibilités

Mail: bibliobaladou@gmail.com



Repas des associations

Cette année, le traditionnel repas des associations s'est tenu le 9 février au restaurant Madam'. Une trentaine de personnes, pierres angulaires de la vie associative baladine, ont ainsi partagé un moment de convivialité après avoir écouté le mot de bienvenue prononcé par notre Maire.



Exposition



Le dimanche 30 juin a eu lieu une exposition dans la salle des fêtes de Baladou à l'occasion de la brocante.

Nombreux sont ceux qui ont découvert les univers de Marie-Claude Greuez et de Guy Verrier à travers leurs peintures à l'aquarelle et à l'acrylique.

Les paréos de Sandrine Rivière et les lampes de Johanne Lluch Bosca

ont eu beaucoup de succès.

Rendez-vous l'année prochaine où vous découvrirez de nouveaux artistes.



Ciné Belle-Etoile



Le mardi 02 juillet a eu lieu la quatrième édition baladine de cinéma en plein air « Ciné Belle Etoile ». Cette projection est réalisée avec les moyens techniques de Ciné Lot, et est financée grâce au parrainage de CAUVALDOR, de l'association martelaise « les Fêlés de la BD » et de la commune de Baladou.

La séance a débuté vers 22 heures sous les chênes du terrain attenant à la Mairie, lorsque le ciel s'est suffisamment obscurci. Elle a été précédée d'une balade sur les sentiers de Baladou organisée par l'association Baladou Gym, d'un apéritif offert par la Mairie, d'un pique-nique convivial apporté par chacun, et du vote du concours de photographies

organisé par la bibliothèque.

Sans se laisser décourager par le temps maussade, une quarantaine de spectateurs ont regardé un film d'animation franco-belgo-québécois écrit et réalisé en 2003 par Sylvain Chomet, et qui a reçu plusieurs prix et nominations.

La soirée s'est terminée à minuit à la grande satisfaction de tous.



Résultats scolaires

De jeunes Baladines et Baladins lauréats d'un examen en cette fin d'année scolaire nous ont communiqué leurs résultats.

Brevet des Collèges

Mathéo Chabreyrie: mention "Bien"

Nora Vacher: mention "Très Bien"

Baccalauréat

Isia Boucart: Bac général, mention "Bien"

Léa Amann: Bac ST2S, mention "Assez Bien"

CAP, MC, CS

Mélessandre Maubareyt: CAP "petite enfance"

Kylian Campastié: Mention Complémentaire "boulangerie", mention "Assez Bien"

Enseignement supérieur et universitaire

Jeanne Boucart: admise en 2^{ème} année de médecine à la faculté de Limoges. Elle s'était classée 3^{ème} au concours d'entrée

Léna Vacher: BTS agricole spécialité : Agronomie et production végétale, mention "Bien"

Marion Leymarie: BTS en management commercial opérationnel

Félicitations à tous les lauréats, y compris à ceux qui n'ont pas communiqué leurs résultats à temps pour le bouclage de ce numéro!

Commémorations

COMMÉMORATIONS DES 19 MARS 1962 ET 8 MAI 1945

Ces deux cérémonies se sont tenues comme d'habitude, l'une au monument du 19 mars 1962, et l'autre au monument aux morts pour la Patrie. Chaque fois un texte de circonstance a été lu. Les cérémonies se sont

poursuivies par l'appel nominatif des soldats morts pour la France durant l'année écoulée, ainsi que des Baladins morts au Champ d'Honneur; puis par le dépôt de fleurs au pied des monuments; et se sont terminées par le traditionnel apéritif offert par la Mairie.



Composteurs individuels

CAUVALDOR lance sa campagne de distribution



Comme on vous l'a signalé par poste électronique et sur Panneau Pocket, CAUVALDOR lance sa campagne de distribution de composteurs individuels.

Depuis le 1er janvier, l'obligation de trier à la source les biodéchets s'appliquent à tous les foyers. CAUVALDOR a décidé de faire un geste fort pour les administrés de son territoire en offrant un kit de compostage (1 composteur en plastique recyclé de 320 litres en kit + 1 tige aératrice + 1 seau de 10 litres + 1 guide du compostage domestique) pour que chacun puisse à son échelle répondre à cette nouvelle réglementation et ainsi agir pour la planète. La démarche est simple et s'adresse aux habitants qui disposent d'un jardin, petit ou grand. Il suffit donc de s'inscrire sur le site de CAUVALDOR (www.cauvaldor.fr) pour réserver cet équipement puis de venir le retirer dans un des centres de distribution :

- Jeudi 18 juillet aux anciens ateliers communaux de Souillac, place du foirail,
- Mercredi 2 octobre à la salle des fêtes de Gramat,
- Jeudi 10 octobre à la salle des fêtes de Vayrac.

Attention toutefois, le retrait des composteurs ne sera possible que sur inscription avec prise d'un rendez-vous

en ligne.

Cette opération, organisée en partenariat avec le SYDED, sera l'occasion également d'une sensibilisation d'une quinzaine de minutes sur les bonnes pratiques à suivre pour pouvoir bénéficier d'un fertilisant de qualité et 100 % naturel !

Un petit geste à faire chez soi mais un grand geste pour l'environnement !

le SYDED poursuit sa campagne de fourniture à prix réduit.

Si vous ratez l'offre de CAUVALDOR, vous avez toujours la possibilité de vous tourner vers le SYDED. Il faut imprimer le bon de commande déchargeable sur le site web à l'adresse

<https://www.syded-lot.fr/dechets/moins-jeter/je-reserve-un-composteur>

et l'envoyer, accompagné d'un chèque de 20 € à l'ordre du Trésor public, à l'adresse suivante : SYDED du Lot - Commande composteur - Les Matalines 46150 Catus. Le kit sera alors livré à la déchetterie la plus proche de chez vous.

Pour bénéficier de cette offre, vous devez résider dans le Lot ou sur l'une des communes aveyronnaises qui adhèrent au SYDED : Asprières, Balaguier d'Olt, Capdenac-Gare, Causse-et-Diège, Salvagnac-Cajarc et Sonnac. Vous ne pouvez acquérir qu'un seul composteur par foyer (offre subventionnée).

Informez-vous!

La mairie utilise deux canaux d'information rapide et gratuite au public, l'un basé sur une application sur téléphone portable dénommé "Panneau Pocket", l'autre basé sur l'envoi sécurisé de courrier électronique.

Panneau pocket



Il suffit de télécharger l'application "Panneau Pocket" sur votre téléphone portable et ensuite de sélectionner le nom de notre commune (46600 Baladou). À partir de ce moment vous recevrez sur votre portable, que ce soit un iPhone ou un smartphone, des alertes vous annonçant la publication de nouvelles annonces, telles que les événements d'animation sur notre territoire, l'annonce de funérailles d'habitants de

notre commune. On peut retrouver dans le numéro 38 du Petit Baladin le détail de l'explication de l'installation et de l'usage de panneau pocket.

courrier électronique



Si par contre vous préférez recevoir ces informations par courrier électronique, il suffit d'en faire la demande en envoyant un e-mail à l'adresse de notre mairie c'est-à-dire mairiebaladou@gmail.com ou en signalant votre souhait à un membre du conseil municipal qui transmettra votre demande. Il est possible d'utiliser plusieurs adresses différentes pour une même famille.

Agenda

Comité des fêtes

LE BOURG

14 août au soir marché gourmand

15 août: fête votive - au soir: repas à réserver à:

Michel Gaucher au numéro 07 86 55 38 24

Le programme détaillé sera communiqué par la suite

contact: Thomas LACROIX, 06.44.75.82.82

comitedesfetesbaladou@outlook.fr

Réunions de généalogie

SALLE DE LA BIBLIOTHÈQUE

Le premier vendredi du mois à 18h00 (17h00 en hiver)

reprise en septembre

contact: Jean-Claude MAZOT

jc.mazot@orange.fr

Cours de Gym

SALLE DES FÊTES

Les lundis et mercredis à 09h30

reprise les 9 et 11 septembre

contact: Catherine HÉRY, 06 89 67 59 08

gym46baladou@gmail.com

ACCOR'DANCE

SALLE DES FÊTES

le mardi soir, reprise à la mi-septembre

contact: Michel GAUCHER

07 86 55 38 24

Balades et entretien des sentiers

PARKING DU CIMETIÈRE

Le jeudi de 9h à 11h, entretien des entiers

Vérifiez si l'activité a lieu!

06 02 32 10 87 ou 06 31 33 65 22

email: baladeurs.baladins@gmail.com

Bibliothèque municipale

BIBLIOTHÈQUE

horaires de la bibliothèque:

le mercredi 16h30 à 18h30

le samedi de 10h à 12h

bibliobaladou@gmail.com

Calendrier des vacances scolaires 2024-2025

Zone C (Paris, Créteil, Versailles, Montpellier, Toulouse)

Rentrée des classes : lundi 02 septembre 2024

Toussaint : du samedi 19 octobre au lundi 04 novembre

Noël : du samedi 21 décembre 2024 au lundi 06 janvier 2025

Hiver : du samedi 15 février au lundi 03 mars

Printemps : su samedi 12 avril au lundi 28 avril

Été : samedi 05 juillet 2025

Informations utiles

Déchèteries

- Zone artisanale, 46600 MARTEL

Tél: 05 65 27 19 42

Mardi et vendredi : 14:00-18:00

Mercredi, jeudi, samedi: 09:00-12:00

En été, 01/07 → 31/08: lu, me, ve 07:00 - 13:00

- Combe de Nouziès, 46200 LACHAPELLE-AUZAC

tél 05 65 37 08 22

Mardi, mercredi, vendredi et samedi: : 09:00-12:00

tous les jours sauf le dimanche: 14:00-18:00

En été, 01/07 → 31/08: lu → sa 07:00 - 13:00

Consignes de tri

Télécharger le document des consignes de tri :

<https://www.syded-lot.fr/documents/fichier/8852>



Cauvaldor & France Services

Aide aux démarches administratives

Avenue de Nassogne à Martel (ancien Trésor Public)

HORAIRE D'OUVERTURE:

Le Lundi : de 08h30 à 17h00

Mardi et Mercredi : de 08h00 à 12h30 de 13h30 à 17h30

Le Jeudi : de 14h00 à 18h30

Le Vendredi : de 08h30 à 17h00

Tél : 05 82 13 00 85

Courriel : cauvaldorservices-martel@cauvaldor.fr

Site web : <https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/france-services>

SERVICE AMBULANT:

prendre contact avec

Mathilde et Emmanuelle : 06 49 22 13 65

Frédéric et Stéphane : 06 49 22 13 64

cardesservicespublics@cauvaldor.fr

Informations utiles

Horaires d'ouverture de la Mairie

Mardi de 14h à 18h

Mercredi de 9h à 12h

Jedi de 14h à 18h

Vendredi de 14h à 17h

Le Maire reçoit sur rendez-vous.

téléphone: 05 65 37 30 68

courrier électronique: mairiebaladou@gmail.com

site web: <https://www.baladou.fr>



WiFi gratuit disponible aux abords de la Mairie (salle des fêtes, bibliothèque, restaurant,...)



Lot Aide à Domicile

Appel gratuit 0 805 69 69 46

www.lotaideadomicile.com

lad@epl-lad.org



Plaquette des services offerts par CAUVALDOR - France services

Horaire des cars LiO avec arrêt à Baladou

Arrêt: "Baladou-bourg", à l'abri-bus "des lycéens", sur la RD803 - service n° 888

source:

<https://www.mestrajets.lio.laregion.fr/documents/>



| Jours de la semaine | | LàV | LàV | LàV | LàV |
|---------------------|------------------------|-------|-------|-------|-------|
| PERIODES SCOLAIRES | | • | • | • | • |
| PETITES VACANCES | | • | • | • | • |
| ÉTÉ | | • | • | • | • |
| ST-DENIS-LES-MARTEL | Gare SNCF | 06:50 | 08:45 | 13:05 | 18:05 |
| MARTEL | Maison de retraite | 07:00 | 08:55 | 13:15 | 18:15 |
| | Bourg | 07:04 | 08:59 | 13:19 | 18:19 |
| | Collège Les Sept Tours | 07:08 | 09:03 | 13:23 | 18:23 |
| BALADOU | Bourg | 07:13 | 09:08 | 13:28 | 18:28 |
| SOUILLAC | Route de Martel | 07:23 | 09:18 | 13:38 | 18:38 |
| | Gare SNCF | 07:28 | 09:23 | 13:43 | 18:43 |
| | Collège/Lycée hôtelier | 07:33 | 09:28 | 13:48 | 18:48 |
| | Lycée Louis Vicat | 07:40 | 09:35 | 13:55 | 18:55 |

| Jours de la semaine | | LàV | LàV | Me | LàV | LMJV |
|---------------------|------------------------|-------|-------|-------|-------|-------|
| PERIODES SCOLAIRES | | • | • | • | • | • |
| PETITES VACANCES | | • | • | | • | |
| ÉTÉ | | • | • | | • | |
| SOUILLAC | Gare SNCF | 07:50 | 12:10 | 13:05 | 17:05 | 18:05 |
| | Collège/Lycée hôtelier | 07:55 | 12:15 | 13:10 | 17:10 | 18:10 |
| | Lycée Louis Vicat | 08:02 | 12:22 | 13:17 | 17:17 | 18:17 |
| | Route de Martel | 08:09 | 12:29 | 13:24 | 17:24 | 18:24 |
| BALADOU | Bourg | 08:19 | 12:39 | 13:34 | 17:34 | 18:34 |
| MARTEL | Collège Les Sept Tours | 08:24 | 12:44 | 13:39 | 17:39 | 18:39 |
| | Bourg | 08:27 | 12:47 | 13:42 | 17:42 | 18:42 |
| | Maison de retraite | 08:30 | 12:50 | 13:45 | 17:45 | 18:45 |
| ST-DENIS-LES-MARTEL | Gare SNCF | 08:40 | 13:00 | 13:55 | 17:55 | 18:55 |

Bibliothèque municipale

le mercredi de 16h30 à 18h30 et

le samedi de 10h à 12h

Tél: 06 73 00 11 72

06 88 90 05 28

e-mail: bibliobaladou@gmail.com

site web: <https://bibliotheque-baladou.fr>

Urgences

SAMU 15 - Police 17 - Pompiers 18

N° général des urgences 112

Violences conjugales 3919

SMS police secours 114

hébergement d'urgence 115

Enfance en danger 119

Jeunes victimes de violences numériques : 30 18

Victimes de harcèlement à l'école : 30 20

Maltraitance envers les personnes âgées ou en situation de handicap : 39 77

Le Petit Baladin est édité, mis en page, imprimé et distribué par la Mairie de Baladou.

Credits photographiques:

p 14 à 17: archives du Lot, p 14: IGN